

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi  
et vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h  
Mardi, jeudi et samedi  
de 9h à 12h

02 97 66 82 08  
mairie@colpo.fr  
www.colpo.fr

 Commune de Colpo

## MÉDIATHÈQUE

### Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 19h  
Mercredi de 10h à 12h30  
et de 14h30 à 18h  
Samedi de 10h à 12h30

02 97 66 33 46  
mediatheque@colpo.fr

## ETAT CIVIL

**Naissances : -**

**Décès :** Véronique TURIAULT, 06/02  
Huguette PRADIC, 08/02

**Mariages : -**



## CONSEIL MUNICIPAL

### Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Détermination du prix de cession d'un lot à bâtir rue de Kercaër et définition des critères d'attribution - Bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2023 - Délégation de service public avec l'UFCV - Annulation de la délibération n°DC-2023-40 relative à l'exonération de la taxe d'aménagement des serres de jardin d'une surface inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> - Modification du taux d'indemnité de Monsieur le Maire - Attribution d'une subvention à l'association Trophée Job Morvan - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Chercheurs d'images » de Grand-Champ dans le cadre du projet « Curieux de Nature » - Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement : Année 2024 - Renouvellement de l'adhésion à l'Association des maires ruraux du Morbihan : Année 2024 - Appel à participation financière ; Fonds de solidarité pour le logement : Année 2024 - Renouvellement de la cotisation annuelle à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes - Déménagement provisoire des services de la mairie de Colpo.

Retrouvez le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Municipale », ma Mairie / délibérations



## ACTUALITÉS

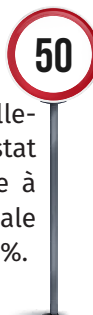
### NOUVELLE ADRESSE MAIRIE

Depuis le 4 mars et pendant toute la durée des travaux (jusqu'en décembre 2024), la mairie a été transférée **dans le foyer communal** à droite de l'église.



### RADAR DE LA VILLENEUVE

Sur la période du 23 septembre 2023 au 3 janvier 2024, le radar de la Ville-neuve a enregistré 7 904 vitesses. De ces enregistrements découle le constat suivant : la vitesse moyenne est de 42 km/h (la vitesse étant limitée à 50km/h), 85% des véhicules roulent entre 0 et 52 km/h, la vitesse maximale enregistrée est de 90km/h et le pourcentage d'excès de vitesse est de 19%.



### PIEGEAGE DE RAGONDINS

De début mars à début avril, une campagne intensive de piégeage des ragondins aura lieu sur la commune. Des cages seront disposées à des endroits stratégiques du territoire, veuillez s'il vous plaît ne pas y toucher.

### TERRAIN À VENDRE

La commune de Colpo propose à la vente un terrain à bâtir, rue de Kercaër. Ce terrain à bâtir comprend les parcelles cadastrées section AA n°326 et une partie de la parcelle cadastrée section AA n°180. La surface de ce lot est de 605m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 110€ le m<sup>2</sup>. Pour plus d'informations, contactez la mairie.

## NUMERIGOLFE

La médiathèque de Colpo, en collaboration avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, organise plusieurs ateliers numériques le **mercredi 3 avril**. Inscription obligatoire, gratuit.

## &gt; Atelier Fabrique ta fusée !

4-5 ans / de 10h à 10h45

Découverte du livre Cache-Cache Ville et création de fusée en papier

## &gt; Atelier Fabrique ton masque Tanuki et ta fusée !

6-10 ans / de 14h à 16h

Découverte du livre des Tanukies, puis création d'un masque et d'une fusée en papier

 ASSOCIATIONS

## JARRET FRITES ATELIER DES TOUT P'TITS

L'atelier des tout P'tits organise le **samedi 9 mars** un repas «Jarret frites» à l'Espace Camerata. Ce repas sera suivi d'une soirée animée. Possibilité de manger sur place ou à emporter. Les bénéfices de cette soirée aideront à faire venir des intervenants du spectacle pour les petits. Tarifs adulte : 13,50€ (kir, jarret frites maison, fromage, far breton) et enfants : 7€ (boisson, jambon frites, far breton). Les repas à emporter seront à récupérer entre 17h et 19h. Réservation dans les commerces de Colpo (Viveco, L'Elisa, Le Cardinal, la boulangerie Derval, la cave à cépage) ou au 06 20 34 03 13. Places limitées !

## TROC &amp; PUCES

**Dimanche 17 mars**, de 8h à 18h, aura lieu le Troc & Puces de Colpo Athlé Plaisir à la salle omnisports ! Entrée : 1,50€ (gratuit -16 ans). Buvette et restauration sur place !

## REPAS DANS HEOL

L'association Dans Heol organise un repas le **samedi 30 mars** à partir de 19h à l'Espace Camerata. Au menu : kir, blanquette de dinde/riz, fromage/salade, tarte aux pommes (adulte 14€) et Jus de fruit, blanquette de dinde/riz, éclair au chocolat (enfant 7€). Uniquement sur réservation au 06 11 89 12 78 ou par mail : dansheol56@hotmail.com jusqu'au 20 mars. Nombre de places limité.



## TROPHÉE JOB MORVAN

**Dimanche 31 mars aura lieu le 30<sup>e</sup> Trophée Job Morvan !** Le départ (et l'arrivée) du circuit se fera Rue Abbé Job Le Bayon (Stade Marcel Jezo) en direction de la Rue Perrine Samson puis Kerbernard pour revenir à Rue de Couba par la route de Saint-Jean-Brevelay, soit une boucle de 5,8 km. **Le départ de la course seniors access sera donné à 13h** pour 11 tours de circuit (63,8 km) et **la course seniors juniors partira à 15h15** pour 7 tours de circuit (98,6km). La circulation sera difficile entre 12h et 18h, merci de respecter les déviations ainsi que les règles de sécurité. Restauration et buvette sur place !

 INFORMATIONS DIVERSES

## COVOITURAGE

Pour encourager la pratique du covoiturage quotidien sur le territoire, **l'agglomération s'associe à l'application BlaBlaCar Daily** et finance vos trajets ! En effet, pour tout voyage ayant pour origine ou destination l'une des communes de l'agglomération, le conducteur est rémunéré et le passager voyage gratuitement ! Ce soutien financier vise à éviter l'autosolisme et ainsi désengorger la circulation automobile aux heures de plus haute affluence. Pour bénéficier de cette aide, téléchargez l'application BlaBlaCar Daily, inscrivez-vous et proposez ou choisissez un voyage. Chaque conducteur recevra, par passager transporté, 1,50 € pour les 15 premiers km puis 10 centimes par kilomètre supplémentaire. Au-delà de 30 km, il recevra 3 €.



## ENQUETE SCOT-AEC

Golfe du Morbihan Vannes agglomération souhaite vous associer dans le cadre de la **révision de ses documents d'aménagement et de développement du territoire**. Première étape d'une vaste démarche de concertation des habitants, des élus et de la société civile organisée, **ce questionnaire est destiné à récolter votre perception du territoire et à mieux connaître vos besoins et vos préoccupations**. D'autres formats de participation vous seront proposés tout au long de l'élaboration de ces documents structurants. <https://fr.surveymonkey.com/r/gmvapopulation>

PERMANENCES  
ASSISTANTE SOCIALE

La prochaine permanence aura lieu le **vendredi 22 mars de 9h30 à 12h30**.

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**